

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉCLAIRAGE – 28 juin 2017

GÉHIN Léo, *Rapport de forces au Conseil de coopération du Golfe : les enjeux d'une sortie de crise*, Éclairage du GRIP, 28 juin 2017.

www.grip.org/fr/node/2366



Rapport de forces au Conseil de coopération du Golfe : les enjeux d'une sortie de crise

Par **Léo Géhin**

28 juin 2017

Le 23 juin 2017, l'Arabie saoudite posait au gouvernement qatari, par le biais du Koweït, treize conditions à la reprise des relations diplomatiques entre Doha et un bloc de pays mené par Riyad¹. Ces conditions, ajoute le document révélé par la presse, doivent être satisfaites sous dix jours. Elles sont extrêmement lourdes : rupture des relations diplomatiques avec l'Iran, cessation de tout soutien aux organisations et individus considérés comme terroristes par le bloc saoudien, et remise de ces derniers aux États qui les recherchent, compensations financières aux États ayant subi préjudice de ces organisations « terroristes » et imposition d'un contrôle sur Doha pour évaluer le respect de la mise en œuvre de ces demandes.

D'emblée jugée déraisonnable par Doha, cette liste vient en compléter une première publiée par le bloc saoudien peu après la rupture diplomatique, et qui énumérait les organisations et individus affiliés à des groupes terroristes que le Qatar soutiendrait². Même si plus tard, ces documents sont amendés, ils constituent le socle des revendications du bloc saoudien à partir desquels on peut tenter d'identifier les buts politiques recherchés par ce dernier. S'agit-il d'expulser le Qatar du CCG en lui présentant des revendications inacceptables ? De le réintégrer après mise sous tutelle ? Surtout, que peut attendre le bloc comme changements dans la politique étrangère qatarie ? Et quel est le cadre de négociation envisagé ?

Les principaux enjeux extérieurs : Libye et Syrie

L'un des principaux théâtres de friction entre le Qatar d'un côté, le bloc mené par l'Arabie saoudite de l'autre, concerne la Libye. En effet, le Qatar soutiendrait financièrement la coalition de milices islamistes de l'Aube de la Libye, rattachée au Conseil de la Shura des Révolutionnaires de Benghazi³. Doha organiserait également la livraison d'armements à la coalition, par le biais du Soudan⁴. À l'opposé, l'Égypte et les EAU ont engagé leurs forces aériennes afin de soutenir les troupes du maréchal al-Haftar, qui combat notamment le Conseil des Révolutionnaires⁵. Dans leur liste des individus et organisations « terroristes » prétendument soutenues par le Qatar, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Bahreïn et les EAU font figurer un autre groupe de milices islamistes, les Brigades de Défense de Benghazi⁶.

Or, les forces du maréchal al-Haftar progressaient justement en mai, dans la région d'Al Jufra et en prenant la base de Timnahent, abandonnée par les Brigades de Défense de Benghazi⁷. Par conséquent, il est possible que la rupture des relations diplomatiques avec le Qatar ait pour but d'obtenir de celui-ci une diminution, voir un arrêt complet, du soutien aux milices armées opposées à al-Haftar, alors même que ce dernier est à l'offensive. La mention explicite des Brigades de Défense de Benghazi dans la liste des organisations « terroristes » soutenues par le Qatar indique à celui-ci l'élément précis qu'il doit cibler : en considérant les Brigades comme organisation terroriste, Doha prendrait l'engagement de stopper son financement et son appui matériel.

Plusieurs individus et organisations de cette même liste sont également présentés comme affiliés aux forces d'Al-Qaïda en Syrie (Hayyat Tahrir al-Sham notamment), qui y demeure l'un des acteurs militaires les plus puissants⁸. Que peut attendre le bloc saoudien du Qatar en Syrie ? Doha et Riyad offrent leur soutien à certains groupes similaires, notamment le groupe salafiste Ahrar al-Sham, et sont tous deux partisans d'un départ de Bashar el-Assad du pouvoir⁹. Quant aux Frères musulmans, ils y sont marginalisés¹⁰. Cependant, à en croire le bloc saoudien donc, Doha laisserait également des individus ou organisations présents sur son territoire envoyer des fonds à Al-Qaïda. Ainsi, l'hypothèse suivante peut être avancée : l'Arabie saoudite et ses alliés souhaitent assécher au maximum le financement des éléments d'Al-Qaïda en Syrie, en coupant la source qatarie, afin de les affaiblir au profit des groupes rebelles participant aux négociations d'Astana, lesquelles doivent justement reprendre début juillet¹¹. Si le Qatar prenait des mesures adéquates pour arrêter ou expulser les principaux individus ou organisations accusées de financer Al-Qaïda en Syrie, l'opposition syrienne à Astana, menée par Jaish al-Islam que soutient l'Arabie saoudite, pourrait se voir renforcée dans son rapport de force avec Bashar el-Assad, et avec Al-Qaïda sur le terrain. Les EAU, qui avaient menacé de se retirer de la coalition saoudienne au Yémen si aucune frappe n'était menée contre les positions d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA), ont un intérêt dans ce scénario.

Un enjeu régional interne : affaiblir les Frères musulmans

La rupture diplomatique du bloc saoudien avec le Qatar peut également avoir pour objectif de forcer Doha à abandonner, ou sérieusement limiter, son soutien aux différentes branches des Frères musulmans. Trois modalités sont envisagées dans la liste des treize exigences du bloc : expulsion de personnalités des Frères du territoire qatari lorsque celles-ci sont poursuivies par la justice de leur pays d'origine, fermeture des bureaux locaux d'*Al Jazeera*, comme ce fut déjà le cas pour l'antenne égyptienne en 2014, et refus de toute naturalisation des « opposants » aux régimes des pays du bloc saoudien. En filigranes, ce dernier formule à Doha l'exigence d'inscrire les Frères et d'entités affiliées sur une liste nationale des organisations terroristes, ou bien d'adopter une liste commune des organisations terroristes du CCG, qui comprendrait les Frères. Le procureur de la république arabe d'Égypte avait d'ailleurs déjà transmis en mars 2014 à Interpol les noms de dirigeants des Frères musulmans en fuite qu'il souhaitait voir extraditer vers l'Égypte : Yusuf al-Qaradawi, qui possède désormais la nationalité qatarie, en fait partie¹². Si les expulsions paraissent inacceptables au Qatar, celui-ci pourrait s'acquitter d'une concession quelque peu différente : la signature d'un traité d'extradition avec l'Égypte, qui laisserait éventuellement aux Frères réfugiés dans l'émirat le temps de partir tout en dissuadant les autres de s'installer au Qatar. Au niveau du CCG, un traité d'extradition commun est déjà censé exister, mais ses modalités restent inconnues et son effectivité sujette à discussion au sein même du Conseil¹³.

Ces trois objectifs dont nous avons fait l'hypothèse, militaire en Libye, diplomatique en Syrie et sécuritaire au sein du CCG et de l'Égypte, peuvent être atteints de plusieurs façons, et faire appel à différents instruments.

Le cadre possible des négociations à venir

Plusieurs voies diplomatiques peuvent être sollicitées pour gérer la crise actuelle. Le recours à un médiateur s'est imposé d'office, au moins dans un premier temps : il s'agit du Koweït¹⁴. Puisque les États ayant rompu leurs relations diplomatiques avec le Qatar semblent s'être coordonnés pour le faire, au moins les principaux, une négociation multilatérale pourrait éventuellement prendre le relais en cas de médiation koweïtienne fructueuse, grâce à un éventuel rétablissement progressif des relations diplomatiques (envoi d'un chargé d'affaires, par exemple). Ce rétablissement dépendrait notamment des engagements pris par le Qatar vis-à-vis de la première série d'exigences du bloc.

Toutefois, l'option d'un règlement au sein du CCG, duquel ne fait pas partie l'Égypte, reste ouverte. En effet, le Qatar est à l'heure actuelle toujours membre du CCG. Ses envoyés peuvent toujours y rencontrer ceux des autres membres, au moins en théorie. De plus, les EAU, l'Arabie saoudite et le Bahreïn ayant accusé le Qatar d'avoir violé l'accord de Riyad de janvier 2014¹⁵, le contentieux pourrait se régler par le biais du mécanisme d'arbitrage prévu par cet accord même : des négociations bilatérales dans un premier temps, si un rétablissement au moins partiel des relations diplomatiques est décidé, puis, en cas d'échec, une discussion collective au sein du conseil des ministres du CCG, puis du conseil des chefs d'État¹⁶. De surcroît, la précédente crise diplomatique de mars 2014 s'était progressivement dénouée à la suite d'une déclaration commune des chefs d'État du CCG. Enfin, si le rapport de forces s'achève par la désignation de plusieurs individus et organisations comme entités terroristes par le Qatar, le CCG possède l'avantage d'avoir lancé – il y a de cela deux ans – un projet de liste commune des organisations terroriste, qui pourrait servir de base à la « réconciliation » moyennant rétablissement des relations diplomatiques¹⁷. Afin de cadenciser les engagements du Qatar, l'éventuelle publication d'une liste commune d'entités terroristes pourrait s'effectuer également dans le cadre d'un protocole d'accord de coopération anti-terroriste entre les États-Unis et les six membres du CCG, lancé lors de la visite de Trump au Moyen-Orient en mai dernier. En effet, celui-ci prévoit la création d'une *Terrorist Financing Targeting Center* (TFTC), dont l'une des actions suggérées est la mise en place conjointe de sanctions contre des individus et entités terroristes¹⁸.

Mais l'ensemble des voies diplomatiques évoquées fait le postulat d'un règlement pacifique du différend. Est-il envisageable que l'usage de la force ou la menace de l'usage de la force soit au contraire privilégié par le bloc saoudien pour atteindre ses buts ?

L'improbable risque d'une agression

Le rapport de forces diplomatique étant influencé par le rapport de forces militaire, il n'est pas à exclure qu'un ou plusieurs membres du bloc saoudien décide d'exécuter des manœuvres militaires à proximité du Qatar afin de le contraindre, de le menacer, de l'intimider. Ici, il faut rappeler qu'en 1995, l'Arabie saoudite et les EAU avaient organisé une opération militaire contre le nouvel émir qatari Hamad, qui venait de renverser son père. Des centaines de combattants « tribaux » avaient été rassemblés pour tuer Hamad, deux de ses frères et deux ministres, avec l'appui d'hélicoptères d'attaque émiratis¹⁹. Finalement, à la suite de la défection de certains combattants, le coup d'État fut annulé.

La situation semble différente aujourd'hui : l'émir actuel a succédé légitimement à son père, et le Qatar peut bénéficier d'une protection étrangère non négligeable. En effet, si l'attitude ambiguë du président Trump à l'égard de la crise semble plutôt pencher pour le bloc saoudien, la Turquie a en revanche pris discrètement des mesures pour limiter le risque qu'une menace militaire soit agitée contre l'émir.

En effet, Le 7 juin 2017, soit deux jours après le début de la crise, le Parlement turc a voté deux textes législatifs clés²⁰. Le premier autorise le déploiement de 3 000 à 5 000 soldats au Qatar, dans une base commune déjà construite à cet effet, dans l'optique de conduire des exercices communs.

Le second, le plus important, autorise le déploiement d'un nombre illimité de gendarmes turcs afin de mener des entraînements des forces de sécurité qataries, mais aussi de « combattre le crime organisé et de contrôler les manifestations publiques de masse ». Autrement dit, la gendarmerie turque sera investie d'un rôle de maintien de l'ordre au Qatar, dès le moment où ses éléments y auront pris pied. D'ailleurs, le bloc saoudien fait figurer parmi les treize exigences mentionnées la cessation de toute coopération militaire entre le Qatar et la Turquie sur le sol qatari, donc l'abandon de la base conjointe. Ankara a immédiatement rejeté une telle perspective.

Si plusieurs hypothèses se dessinent quant aux buts politiques recherchés par le bloc saoudien ; l'abandon du soutien matériel aux milices islamistes libyennes, l'assèchement des sources de financement d'Al-Qaïda au sein de l'émirat, et la neutralisation des Frères musulmans présents à Doha, la signification à donner à la rupture des relations diplomatiques du 5 juin reste en revanche inconnue. S'agit-il d'une offensive spécifique au Qatar, destinée à compléter la première tentative de 2014, ou bien est-elle une étape d'une action plus large, qui pourrait voir d'autres voisins du Qatar, à la neutralité trop bienveillante envers l'Iran (Oman), ou à l'attitude trop conciliante avec les Frères musulmans (Koweït), faire face à une situation similaire ?

L'auteur

Léo Géhin est chargé de recherche au GRIP.

1. Il s'agit, outre l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Bahreïn, de l'Égypte, des Maldives, du gouvernement yéménite d'Hadi, et du gouvernement libyen siégeant à Tobrouk. WINTOUR Patrick, « [Qatar given 10 days to meet 13 sweeping demands by Saudi Arabia](#) », *The Guardian*, 23 juin 2017.
2. « [43 new designations specifically address threats posed by Qatar linked and based Al Qaida Terrorism Support Networks](#) », *The Emirates News Agency*, 9 juin 2017.
3. SARIELDIN Nizar, « [The Battle for Benghazi : The Limits of Stabilization by Military Means](#) », *Stiftung Wissenschaft und Politik Comments*, n°8, février 2015, p. 5.
4. *Idem*.
5. DELALANDE Arnaud, « L'Égypte et les Émirats arabes unis en guerre en Libye », *Défense & Sécurité Internationale*, n°129, mai-juin 2017, p. 32-36.
6. « [43 new designations specifically address threats posed by Qatar linked and based Al Qaida Terrorism Support Networks](#) », *The Emirates News Agency*, 9 juin 2017.
7. HANLY Ken, « [Libyan Commander Haftar wages successful military campaign](#) », *Digital Journal*, 7 juin 2017.
8. *Idem*.
9. SPENCER Richard, « [Who are the Syrian rebels holding talks in Saudi Arabia ?](#) », *The Telegraph*, 8 décembre 2015. Voir également BALANCHE Fabrice, « [Status of the Syrian Rebellion : Numbers, Ideologies, and Prospects](#) », *The Washington Institute for Near East Policy*, 22 novembre 2016.
10. LEFÈVRE Raphaël, « Islamism within a civil war: The Syrian Muslim Brotherhood's struggle for survival », *Brookings Institution*, août 2015, p. 7 et 8.
11. « [Fresh Syria Talks set for July 10 in Astana](#) », *Al Jazeera*, 19 juin 2017.
12. AMAN Ayah, « [Egypt seeks extradition of Brotherhood members](#) », *Al Monitor*, 26 mars 2014.
13. « [GCC states approve extradition treaty](#) », *Gulf Times*, 6 octobre 2015.
14. Voir la [première partie de cet Éclairage](#).
15. *Idem*.
16. SERGIE Mohammed, « Qatar won't Negotiate Under Saudi-Led Sanctions, Minister says », *Bloomberg*, 19 juin 2017.
17. Nous permettons de renvoyer le lecteur à notre étude : GÉHIN Léo, [Le Conseil de coopération du Golfe : Une politique de puissance en trompe-l'œil](#), Rapports du GRIP, décembre 2016, p. 19.
18. « Riyadh summit discusses ways of rooting out terrorism », *Al Jazeera*, 21 mai 2017.
19. HENDERSON Simon, « Will Qatar's Diplomatic Exile Spark the Next Great War? », *Foreign Policy*, 5 juin 2017.
20. Ce paragraphe se base sur GURCAN Metin, « [Turkish Military will Protect Qatari Regime if necessary](#) », *Al Monitor*, 12 juin 2017.